

# **ANNEXE IV - LES PLATEAUX ET TOURNOIS DES ECOLES DE RUGBY**

## Principes généraux

L'organisation des activités des Ecoles de Rugby relève de l'organisme régional qui peut la déléguer à l'organisme départemental.

Sont différenciés :

- Les tournois Ecole de Rugby sont organisés par une association affiliée et détentrice d'un label « école de rugby », à une date disponible au calendrier fédéral ;
- Les plateaux Ecole de Rugby sont des compétitions inscrites au calendrier fédéral. Ils sont organisés par un organisme déconcentré de la FFR ou confiés à l'une de ses associations affiliées.

L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges dédié et compléter la demande d'autorisation correspondante, tous deux disponibles sur le site de la F.F.R.

Le tournoi ou le plateau ne sera autorisé qu'après accord express de la F.F.R. ou de ses organes déconcentrés.

Pour chaque évènement, la Ligue régionale ou le Comité départemental désigne :

- Un représentant départemental « école de rugby » ; et
- Un directeur de tournoi/de plateau chargé de coordonner l'évènement.

Le calendrier fixant les dates réservées aux plateaux et tournois pour les M14 Masculins et les M15 Féminines est publié sur le site Internet de la F.F.R.

### **LA COMPETITION DES « MOINS DE 14 ANS »**

La compétition des « Moins de 14 ans » est organisée par la Commission Nationale des Ecoles de Rugby de la F.F.R.

La Commission propose deux niveaux de compétitions pour les « Moins de 14 ans » :

- le Challenge Fédéral ;
- le Super Challenge de France.

Le règlement de ces challenges est publié sur le site Internet de la F.F.R.